

La formation en expertises en Suisse: état actuel et perspectives

Hans Rudolf Stöckli^a,
Roger Darioli^b

- a Dr, directeur des cours de formation en expertises médicales
- b Prof., directeur des cours de formation en expertises médicales pour la Suisse romande

Les demandes d'expertises médicales sont en augmentation continue au cours de ces dernières années. Le besoin d'experts médicaux formés n'a cessé d'augmenter. Mais en même temps deux études ont montré que la qualité des expertises médicales laissait à désirer. Ainsi en 1998, sur 262 expertises dans le domaine des assurances privées suisses un tiers environ était impeccable, un tiers était lacunaire et un tiers lourdement insuffisant [1]. En 2006, une étude d'évaluation interne à la SUVA de 102 expertises a donné des résultats similaires: 5% parfaites, 46% suffisantes, 19% lacunaires et 30% insatisfaisantes [2]. La création d'un organe d'évaluation des expertises médicales centralisé interne à la SUVA en a été la conséquence directe.

Consciente de ce problème, la FMH a chargé la Swiss Insurance Medicine (SIM) de reprendre les cours de formation en expertises qui avaient été organisés dès 1998 par la SUVA et l'Association Suisse d'Assurances mais alors limités au domaine de l'assurance accidents (LAA). L'exigence était d'étendre le domaine d'application à l'ensemble des assurances (LAA, LAI, LAM, LAMal, assurances privées et responsabilité civile) et de mettre sur pied une formation qui réunisse tous les intéressés en garantissant une parfaite neutralité [3].

Le contenu des cours de formation a été élaboré en étroite collaboration avec les représentants officiels des sociétés de discipline. Nous sommes parvenus à réunir un ensemble de conférenciers, juristes et médecin, de haute valeur des différentes facultés ainsi que des médecins et des juristes parfaitement au fait de la médecine des assurances. Des avocats d'association de patients ont également été d'accord de participer à ces cours en tant que conférenciers. Ainsi le mandat de la FMH de réaliser ces cours de formation de manière neutre en incluant toutes les parties concernées par l'expertise médicale, a pu être rempli. Le cours de formation en quatre modules a obtenu un franc succès auprès de toutes les institutions concernées par la réalisation d'expertises médicales. Les thèmes des différents modules sont donnés dans les tableaux 1 à 4. La liste des conférenciers peut être consultée sur la homepage de la SIM (www.swiss-insurance-

www.swiss-insurance-medicine.ch → formation en expertises). L'évaluation des cours par les participants montre un haut degré de satisfaction.

D'août 2006 à décembre 2007 plus de 800 participants ont suivi les modules 1 à 3, dont 111 pour le cours en français. En 2008, 10 modules de cours seront mis sur pied dont deux en français. La formation donne droit à l'obtention d'un certificat. Les conditions sont les suivantes: titre de spécialiste FMH, participation aux quatre modules, remise d'une expertise réalisée ou d'un rapport équivalent à une expertise qui sera évalué par deux experts (l'un médecin de la même discipline et l'autre juriste). Le 4 juillet 2008 les cents premiers participants recevront leur certificat. Cent autres participants le recevront en septembre. Les prochains cours de formation se donneront toujours sous le patronage de la FMH et selon son mandat. A fin 2010, 800 médecins devraient avoir obtenu le certificat d'expert médical.

Module 1: Bases de l'expertise médicale

- L'atteinte à la santé: point de vue juridique
- Notions élémentaires AA, AM, AI, AMal
- Notions élémentaires: assurances privées et responsabilité civile
- Incapacité de travail, incapacité de gain, invalidité, activité adaptée et exigibilité (point de vue juridique)
- Causalité, atteinte à l'intégrité, compensation, tables d'indemnisation
- Remarques d'un point de vue médical
- Le marché des expertises et les moyens statistiques
- Aspects juridiques des expertises et des experts
- Exigences éthiques de l'expert et de l'expertise
- Plan d'une expertise
- Validité des données cliniques et fiabilité du diagnostic
- 4 groupes de travail de casuistique

Module 2: Psyché et Soma dans le cadre des expertises

- Les contraintes de l'expert
- La conduite de l'entretien
- Les relations avec les expertisés, les assurances, les mandants et les avocats

- 1 Meine J. Ärztliche Begutachtung in der Schweiz – Erfüllt sie die heutigen Qualitätsanforderungen? *Swiss Surgery* 1998;4:53-7.
- 2 Ludwig CA. Qualität fachärztlicher Gutachten im Bereich der sozialen Unfallversicherung. *Medizinische Mitteilung SUVA* Nr. 77/2006;5-15.
- 3 Stöckli HR. Die Ausbildung medizinischer Gutachter in der Schweiz – bisher und zukünftig. *Schweiz Ärztezeitung*. 2006;87(23): 1030-3.

Correspondance:
Dr Hans Rudolf Stöckli
Spécialiste en neurologie FMH
Directeur des cours de formation en expertises médicales
Neurologue Hôpital cantonal et Clinique cantonale psychiatrique
Liestal
Cabinet de conseil en neurologie
Liestal
Kasernenstrasse 22a
CH-4410 Liestal

hrstoeckli@datacomm.ch

- Problèmes de compréhension entre médecins et juristes, ou comment fonctionne un médecin et un juriste
 - Qu'est-ce qu'une maladie psychique: signification des modèles nosologiques pour l'expertise
 - Tableaux cliniques / Diagnostics aux limites entre Psyché et Soma
 - Amplification, aggravation, simulation, escroquerie à l'assurance
 - Etat de stress post-traumatique et trouble de l'adaptation
 - Physiologie, physiopathologie et modulation de la douleur
 - Dos et Psyché
 - Aspects juridiques aux limites de Psyché et Soma
 - Questions spécifiques dans le domaine Psyché et Soma en fonction des différentes assurances
 - Les facteurs sociaux en fonction des différentes assurances
 - Aspects de la réadaptation professionnelle
- Place et indication des tests psychologiques, possibilités et limites de la neuropsychologie
 - Valeur des résultats d'imagerie médicale
 - Place des analyses biomécaniques et expertises d'accidents
 - 18 groupes de travail de casuistique spécifique à chaque discipline

**Module 4: Module final
spécifique à chaque discipline**

**Module 3: Module spécifique
à chaque discipline**

- Douleur chronique (fibromyalgie, trouble somatoforme douloureux) et discussion du système de classification
- Syndromes vertébraux et radiculaires: point de vue rhumatologique
- Syndromes vertébraux et radiculaires: point de vue neurologique
- Entorse cervicale
- Polytraumatisme, TCC, status après hypovolémie, choc, hypoxie
- Syndrome de fatigue chronique, mobbing, burn-out: point de vue psychiatrique
- Fatigue et somnolence d'un point de vue organique
- Les atteintes à la santé (encore) inexplicables, diagnostics ouverts, dans le cadre des expertises
- Place des expertises pluri- et interdisciplinaires
- Les expertises contradictoires
- Les expertises en responsabilité civile dans les cas de fautes professionnelle d'un point de vue médical et juridique
- Les fautes professionnelles d'un point de vue du service juridique de la FMH
- Le point de vue de l'avocat de l'association de patients et ses souhaits concernant les expertises
- Les erreurs les plus fréquentes dans les expertises d'un point de vue médical, juridique et de juriste d'assurance (avec casuistique)
- 12 groupes de travail de casuistique spécifique à chaque discipline